



Nuisance visuelle abus de pouvoir

Par messaline

JE VIENS D'HERITER D'UNE VILLA ,NE RESIDANT PAS DANS CE VILLAGE JE NE PEUX PAS SURVEILLER EN PERMANENCE LE VOISINAGE,LE TERRAIN MITOYEN VIENT D ÊTRE VENDU ET BATI IMMEDIATEMENT CETTE MAISON SE TROUVE DEVANT LA FACADE PRINCIPALE ET COMME VUE JE NE PEUX OBSERVER QUE LE TOIT ET LA TERRASSE DE CETTE BATISSE C EST TRES REJOOUISSANT. POURRAIS T ON ME DONNER DES CONSEIL POUR OBTENIR UN DEDOMAGEMENT SI CELA EST POSSIBLE. JE VOUS EN REMERCIE D'AVANCE.
MESSALINE